

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL
DE LA MAIRIE LE JEUDI 23 AOÛT 2018 À 18H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège no.3
Alexandre Poupart conseiller au siège no.4

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6
Poste vacant au siège no. 1.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2.1 Adoption de la Politique familiale;
- 2.2 Adoption du Plan d'action de la politique familiale;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-098

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2018.

2. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Résolution 2018-099

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de se doter d'une politique familiale afin d'assurer aux familles un milieu de qualité;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sous forme de sondage auprès des familles a eu lieu afin de comprendre les besoins, les attentes et les enjeux des familles de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes prescrites par le Ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique familiale ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE le document présenté constitue la version finale du document-cadre de la politique, rédigé et validé par les membres du Comité de la politique familiale

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le document cadre de la politique familiale.

2.2 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Résolution 2018-100

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la politique familiale a déposé aux membres du conseil municipal la politique familiale comprenant un projet de plan d'action sur trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des questions familles (RQF) est sensibilisé et s'engage à prendre part à la mise-en-œuvre du plan d'action;

COMSIDÉRANT QUE le document présenté constitue la version finale, rédigée et validée par les membres du Comité de la politique familiale, du plan d'action;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action rattaché à la Politique
familiale.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2018-101

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Morin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 19h40

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale